COMMUNIQUÉ

TOUS EN GRÈVE JEUDI 17 MARS 2022

Avec le SNPTES-UNSA, exigeons une revalorisation de nos rémunérations et pensions !

Comme les salariés du secteur privé, les retraités et les étudiants, **les agents publics ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois**. La question du reste à vivre est une question centrale et angoissante parfois dès la première moitié du mois. C'est pour cela que le SNPTES appelle l'ensemble des personnels qu'il représente à faire du **jeudi 17 mars 2022, une grande journée de mobilisation et de grève**. Pour le SNPTES, l'augmentation des rémunérations des personnels du MESRI et du MENJS est impérative.

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique. **Les gouvernements successifs ont privilégié la revalorisation indemnitaire plutôt qu'indiciaire**, ce qui a pour effet d'accentuer les inégalités salariales et d'appauvrir les retraités puisque les primes et indemnités ne sont que très faiblement prises en compte dans le calcul de la retraite. De plus, **les agents contractuels sont rarement concernés par les politiques indemnitaires**. Ces inégalités s'accentuent encore quand on compare les faibles montants des primes et indemnités accordés par le MESRI et le MENJS, par rapport à d'autres ministères. **Degré zéro de la gestion des ressources humaines, le ministère met en œuvre une gestion discriminatoire** en accélérant la convergence indemnitaire interministérielle aux bénéfices des attachés et des secrétaires alors que les autres corps devront attendre 2030. Si le SNPTES est évidemment favorable à la revalorisation des personnels de la filière administrative, il ne peut accepter d'attendre 2030 pour l'alignement des primes et indemnités des ITRF, ITA, personnels des bibliothèques, chercheurs, enseignants-chercheurs, PRAG et PRCE. **Pour le SNPTES, le principe de convergence interministérielle doit s'appliquer à toutes et à tous, selon le même calendrier.**

De plus, depuis le 1er janvier dernier, le tassement des grilles de rémunération et la superposition des pieds de grille des catégories B et C accentuent le mécontentement des fonctionnaires qui attendent une juste reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement. **Les personnels contractuels notamment les personnels ouvriers des CROUS attendent toujours l'application de cette revalorisation**.

Le SNPTES exige le respect des annonces de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, lors de la Conférence sur les perspectives salariales : **« À travail égal, salaire égal ! »**

Les constats sont implacables : en janvier 2022, l'inflation sur un an en France atteint 2,9% avec une forte hausse des prix de l'énergie (notamment le gaz et les produits pétroliers) et des produits alimentaires. **Les rémunérations doivent progresser plus rapidement et plus fortement** pour maintenir le pouvoir d'achat, redonner des perspectives de carrière et reconnaître tous les agents.

Le SNPTES-UNSA exige du gouvernement :

- ➔ une revalorisation de la valeur du point d'indice ;
- ➔ l'attribution de points d'indice uniforme pour tous ;
- ➔ l'ouverture de négociations sur les grilles de rémunérations ;
- ➔ le relèvement systématique de toutes les grilles en proportion de l'évolution du SMIC ;
- ➔ l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- ➔ une véritable convergence indemnitaire au niveau interministériel ;
- ➔ la conversion des primes et indemnités en points d'indice ;
- ➔ l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités qui doivent avoir les moyens de vivre dignement.

Choisy-le-Roi, le 14 mars 2022

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr